

## MOTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 MAI 2015

Nous, le personnel de l'UES de Saint-Ouen, toutes catégories confondues, réunis en assemblée générale jeudi 28 mai 2015 à l'appel de nos organisations syndicales FO, SNJ, SGLCE-CGT, SNJ-CGT, qui avons pris connaissance de la vente du *Parisien* dans un avenir proche, déclarons qu'il ne nous appartient pas de décider qui possède notre journal.

Alors que depuis 5 ans, les salariés paient déjà le prix élevé des restructurations aux anciens et futurs actionnaires, nous déposons la plate-forme revendicative suivante :

- aucune suppression d'emploi, tout départ (notamment par la clause de cession) doit être compensé par une embauche en CDI ;
- maintien des éditions papier, de leurs heures de bouclage habituelles et exceptionnelles, de leur pagination ;
- maintien de toutes les éditions départementales, de leur support papier, de leur pagination et de leur effectif ;
- maintien du Desk dans les effectifs actuels ;
- aucune remise en cause des accords collectifs, notamment celui régissant le temps de travail et l'édition du dimanche ;
- augmentation générale des salaires ;
- extension de la clause de cession à l'ensemble des catégories ;
- respect des conventions collectives ;
- garantie de l'indépendance éditoriale de nos titres ;
- maintien du potentiel industriel et de son personnel dans les imprimeries ;
- maintien du site de Saint-Ouen au-delà du bail en cours ;
- intégration du *Parisien Magazine* dans *Le Parisien* ;
- garantie pour les salariés restant dans le groupe Amaury et travaillant en sous-traitance pour le groupe LVMH d'une reprise de leur contrat de travail et des avantages acquis en cas de rupture du contrat de sous-traitance.

Nous mandatons les organisations syndicales pour rencontrer le nouvel actionnaire dans les meilleurs délais.

Motion adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions.